

AUDACE : *Le 16 novembre prochain au Palais du Luxembourg vous organisez avec le Forum on Islamic Radicalism and Management (FIRM) une [conférence](#) internationale sur l'islam politique en entreprise. Quelle est selon vous l'ampleur du phénomène en France ?*

Leslie Shaw : La poussée planifiée et agressive de pratiques religieuses islamistes a commencé dans le secteur de la construction automobile au milieu des années 1980 et s'est poursuivie à la RATP, à la Mairie de Paris et à ADP au début du siècle et surtout après les attentats du 11 septembre 2001. Aujourd'hui la radicalisation islamiste touche tous les secteurs d'activités.

*A : Pourquoi le principe de laïcité n'endigie pas ce phénomène ?*

LS : En France, le principe de laïcité n'est sensé s'appliquer qu'aux services publics. Dans le secteur privé, le Code du Travail stipule que « nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives des restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir, ni proportionnées au but recherché ». Dans ce cadre, l'entreprise est placée dans une logique d'accommodement raisonnable et doit concilier l'efficacité de son organisation et les convictions religieuses de ses salariés musulmans. Or, ces accommodements peuvent être perçus comme des droits supplémentaires au seul bénéfice de la catégorie de salariés pour laquelle ils sont mis en œuvre, et s'avèrent donc discriminants pour les autres catégories.

*A : Les instances patronales et syndicales agissent-elles contre la propagation de l'islamisme ?*

LS : Il y a plusieurs années le MEDEF a créé une commission chargée d'étudier la « montée du fait religieux en entreprise » et de trouver « des outils à mettre à la disposition des chefs d'entreprise confrontés à ce phénomène ». Cette initiative s'est soldée par un échec, car sur le terrain les cadres sont totalement démunis quand il s'agit de faire face à la montée de l'islam politique dans les entreprises privées et publiques, alors que ces dernières sont en principe protégées par le principe de laïcité.

*A : D'après ce que vous observez, il s'agit bien phénomène qui touchent tous les pays occidentaux ?*

LS : Oui. il s'agit d'un véritable fléau qui se répand dans quasiment toutes les entreprises, non seulement en France mais partout dans le monde, et qui va bien au-delà du prétendu droit à la liberté de conscience. On peut citer quelques exemples :

– Des chauffeurs d'un leader mondial allemand spécialisé en transport et logistique qui distribuent des tracts islamistes aux clients lorsqu'ils livrent des colis et qui transportent des fidèles à la mosquée dans leurs véhicules professionnels.

– Des employés de la banque centrale d'un grand pays européen qui refusent d'obéir à leurs supérieurs hiérarchiques ou de communiquer avec leurs collaboratrices, sous prétexte que celles-ci sont des femmes.

– Des travailleurs dans une usine dans le Wisconsin qui quittent la chaîne de montage aux heures prévues par le calendrier lunaire pour faire la prière en dépit du règlement intérieur de l'entreprise, causant une perte de production qui s'élève à un million de dollars par an.

– Des ouvriers en bâtiment ou des chauffeurs de bus qui refusent de boire de l'eau pendant le ramadan, même en période de forte chaleur, mettant ainsi en péril la sécurité des autres.

Tout ceci sous les applaudissements des partisans du vivre-ensemble, de la liberté individuelle et des droits de l'homme.

*A : Justement l'islam politique ne bénéficie-t-il pas d'une complicité passive de ceux que vous appelez les experts auto-proclamés du « fait religieux » ?*

LS : Tout à fait. Certains d'entre eux recommandent aux cadres de traiter les revendications islamistes de façon neutre, sans aucune référence à la religion. D'autres prétendent que les individus tentés par la radicalité sont rarement insérés dans les entreprises et sont même éloignés du marché du travail. Tous prônent le dialogue et sont d'accord qu'il s'agit de phénomènes isolés.

L'étude menée par le FIRM en 2017-18 sur le radicalisme islamique sur le lieu de travail auprès des entreprises démontre tout le contraire. Les conflits liés à des salariés se réclamant d'un islam radical éclatent au grand jour et se répandent partout. Le phénomène a pris une telle ampleur que les codes de bonne conduite ne suffisent plus à l'endiguer. Il ne s'agit pas de l'expression normale d'un culte (qui de toute façon n'a pas sa place dans un environnement professionnel) mais d'un comportement délibéré créant un sérieux dysfonctionnement et une perturbation du vivre-ensemble dans le monde du travail. Chaque concession faite, chaque aménagement octroyé est un pas vers l'objectif final que s'est fixé l'islam politique, à savoir, un monde du travail en conformité totale avec la charia.

*A : Quel est l'objectif de FIRM ?*

Notre but est d'accompagner les entreprises dans la mise en place de programmes internes relatifs au traitement de l'islamisme. En 2017-18 nous avons effectué une enquête auprès des entreprises occidentales au sujet du radicalisme islamique sur le lieu de travail. Les résultats ont été présentés lors de notre premier colloque en novembre 2017 au Cercle National des Armées à Paris et ensuite au Capitole, siège du Congrès américain en avril 2018 avec notamment la participation du représentant Steve King du Parti Républicain, d'un ancien Directeur du FBI et Adjoint au Vice-Président pour la sûreté à General Electric et d'un cadre du Ministère de la justice américain. Nous allons publier un livre début 2019 et nous travaillons sur un programme de formation. Les formations sur le « fait religieux » et la « radicalisation » sont devenues monnaie courante dans les entreprises mais ne règlent pas le problème de fond.

L'entreprise est devenue un vecteur clef pour propager l'islamisme à travers l'intégration du système de croyance des employés musulmans dans le quotidien, remettant en question l'autorité de l'employeur et la nature même du travail et de l'organisation. Les employeurs doivent neutraliser ce mouvement, dont les buts sont irréconciliables avec les valeurs laïques modernes.